



Mise à jour mars 2025

Électricien

CAP

MARSEILLE | Lycée DON BOSCO | Rentrée Septembre

CONTACT

MARSEILLE

Céline Longobardi

06 25 04 42 86

longobardi@cfaiprovence.com

COÛT

Formation gratuite et rémunérée pour le candidat (spécificité fonction du type de contrat).

MÉTIER

Le CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle) électricien est un diplôme officiel reconnu par tous les professionnels du secteur de l'électricité. Il permet l'apprentissage de la réalisation des installations électriques dans divers locaux, la construction des équipements industriels ainsi que la pose et le raccord des réseaux de distribution d'énergie électrique.

Le titulaire de ce diplôme travaille sous la responsabilité d'un chargé de travaux. Il installe, met en service, entretient et répare des ouvrages électriques.

COMPÉTENCES ET MISSIONS

- Concevoir des schémas d'équipement en respectant les normes ;
- Commander le matériel chez les fournisseurs ;
- Installer les différents appareillages et canalisations ;
- Réaliser les raccordements en respectant les schémas ;
- Vérifier le bon fonctionnement d'une installation en toute sécurité ;
- Effectuer un dépannage en respectant les consignes de sécurité.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- Préparer des opérations de réalisation, de mise en service, de maintenance ;
- Assurer la communication d'éléments défectueux (activité transverse aux autres activités) ;
- Proposer des améliorations.

SECTEURS CONCERNÉS

Considérant les enjeux de la transition énergétique et l'évolution des techniques et des technologies numériques, le ou la titulaire du CAP électricien met en oeuvre et intervient sur les installations électriques et sur les réseaux de communication des domaines de la production, du transport, de la distribution, de la transformation et de la maîtrise de l'énergie électrique.

DURÉE ET ORGANISATION

Formation en contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, dispositif Pro A.

- **Durée** : 1 an 420 heures de formation par an.
- **Alternance** : 3 sem. en entreprise | 1 sem. en centre de formation (50% enseignement technique et 50% enseignement théorique)

Une partie de la formation peut être réalisée en distanciel.

Durée et alternance indicatives et ajustables en fonction des besoins de l'entreprise et des prérequis de l'apprenant.

PROGRAMME

Pratique professionnelle

- Électrotechnique
- Energie électrique
- Installations et équipements électriques
- Installations communicantes
- Représentation graphique et modélisation
- Sécurité au travail
- Chef-d'œuvre

Formation générale

- Français
- Histoire-Géographie
- Éducation civique
- Mathématiques
- Physique-Chimie
- Langue vivante
- Éducation Physique et Sportive

VALIDATION

CAP Electricien

ADMISSION

PUBLIC

- Être âgé de 15 à moins de 30 ans*.
- Être de nationalité française, ressortissant de l'UE ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

*Pour les plus de 30 ans, possibilité de se former en contrat de professionnalisation ou dispositif Pro A (nous consulter).

PRÉ-REQUIS D'ENTRÉE EN FORMATION

Le parcours de formation est validé après un positionnement du candidat :

- Admission après une classe de 3ème

Qualités requises : esprit méthodique, rigueur et vigilance, bonne communication.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Modalités

Dossier de pré-inscription en ligne, entretien individuel de positionnement, signature d'un contrat.

Délais d'accès

Fonction de la date de signature du contrat.

Parcours adaptés

Adaptation possible du parcours selon les prérequis.

Handicap

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap (Etude de l'intégration avec le référent handicap du centre)

MÉTHODE ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Formation en présentiel et/ou distanciel avec alternance d'apports théoriques et de mises en situations pratiques pour ancrer les apprentissages.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Salles de formation équipées et plateaux techniques adaptés et aménagés d'équipements spécifiques.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Formateurs experts titulaires au minimum d'un BAC+2/+4 et/ou d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine, professionnels du métier, responsable de formation, direction de centre, conseiller en formation, référent handicap, équipe administrative.

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET EXAMEN

Les candidats sont présentés aux épreuves générales et techniques du **CAP Electricien**, diplôme délivré par le Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse.

POURSUITES D'ÉTUDES ET DÉBOUCHÉS

- Bac Pro MELEC
- Autre CAP du Bâtiment

Exemples de métiers : électricien, installateur domotique, câbleur fibre optique, réseau, cuivre,...

EN PARTENARIAT AVEC

